



*Signataire : David Martin*

*Date de dépôt : 2 mars 2023*

## **Question écrite urgente**

### **Où en sont les études relatives au nouveau pont de Lancy et quid de sa conformité environnementale ?**

Le Grand Conseil a voté le 24 février 2022 le projet de loi du Conseil d'Etat «ouvrant un crédit d'études de 5 800 000 francs en vue de la requalification multimodale de la moyenne ceinture dans le secteur du pont de Lancy, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi H 1 21 pour une mobilité cohérente et équilibrée »<sup>1</sup>.

Selon les propos du Conseil d'Etat dans son exposé des motifs, « une intervention sur le profil du pont de Lancy et sur l'axe routier route du Pont-Butin – avenue des Communes-Réunies ainsi que son carrefour avec la route du Grand-Lancy constitue une opportunité pour améliorer la qualité et le niveau de service offerts aux usagers tous modes empruntant la moyenne ceinture. Le projet poursuit donc 3 objectifs multimodaux qui s'inscrivent dans le cadre légal fixé par la LMCE :

- conforter la fonction, la lisibilité et la fluidité de la moyenne ceinture pour le trafic individuel motorisé, en tant qu'axe du réseau primaire du réseau routier, drainant principalement le trafic d'échange entre les différents secteurs de l'agglomération à l'échelle de la première couronne, conformément à la hiérarchie du réseau routier défini dans le Plan d'actions du réseau routier 2015-2018 ;
- garantir une bonne vitesse commerciale des transports publics, pour permettre, d'une part, un rabattement efficace vers la gare CFF de Lancy Pont-Rouge et stabiliser, d'autre part, les horaires des TPG sur l'axe du

---

<sup>1</sup> PL 12814 : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12814.pdf> (où se trouve, p. 15, un plan du profil en travers du pont de Lancy).

pont Butin en direction de l'aéroport d'un côté et de l'avenue des Communes-Réunies de l'autre ;

– améliorer le confort et la sécurité des déplacements en mobilité douce. »

Pour rappel, le plan climat cantonal vise une diminution de 60% de carbone de notre canton et de 40% du trafic individuel motorisé (TIM) d'ici 2030. Les Vert.e.s font partie de celles et ceux qui s'inquiètent de voir s'approcher rapidement cet objectif de 2030 sans que des mesures suffisamment ambitieuses soient prises.

Par ailleurs, des voix s'élèvent pour dire que l'ouvrage du pont de Lancy ne permet pas d'atteindre les objectifs environnementaux et climatiques sur lesquels notre canton s'est engagé.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

1. *Quel est l'état actuel des études relatives à la transformation du pont de Lancy ? Quels sont les résultats intermédiaires présentés par les mandataires ?*
2. *Comment le Conseil d'Etat compte-t-il concilier l'élargissement de la capacité routière du pont dédiée au TIM avec les objectifs du plan climat cités plus haut ?*
3. *Quelles sont les incidences spatiales, foncières et d'imperméabilisation de sol de l'ouvrage ? Et en particulier en ce qui concerne les émergences nord et sud de la nouvelle galerie inférieure ?*
4. *Quelles sont les incidences environnementales de l'ouvrage ? Et en particulier au niveau des émergences nord et sud de la nouvelle galerie inférieure ?*
5. *Quels sont les coûts estimatifs de l'ouvrage prévu ?*
6. *Compte tenu de ces enjeux, est-ce possible d'obtenir tous les 6 mois un état d'avancement ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.